

COMMUNE DE SORAL



Législature 2020-2025
Délibération No 7 / 2022
Séance du 13 juin 2022

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de 35'000 F destiné à la réfection du chemin du Loup

Vu l'état fortement détérioré du chemin du Loup,

Vu le trafic agricole qui emprunte régulièrement ce chemin,

Vu la nécessité de procéder à une réfection du chemin sur la partie appartenant à la commune,

Vu le devis de l'entreprise Creastab Sàrl de 32'579,25 F

Conformément à l'art. 30, al. 1, lettre d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

par 10 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de 35'000 F destiné à la réfection du chemin du Loup
2. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.